

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 juin 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

**2021 DAE 141** – Convention de co-production Hacking 2021.

**Mme Pénélope KOMITES, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de la passation de la convention de co-production de l'exposition « Hacking de l'Hôtel de Ville : l'innovation au service de la ville du quart d'heure » avec Paris et Compagnie ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES, au nom de la 1<sup>ère</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation de la convention de co-production de l'exposition « Hacking de l'Hôtel de Ville : l'innovation au service de la ville du quart d'heure » avec Paris et Compagnie.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de co-production de l'exposition « Hacking de l'Hôtel de Ville : l'innovation au service de la ville du quart d'heure » avec Paris et Compagnie, jointe en annexe.

Article 3 : La Maire est autorisée à signer ladite convention.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**